



Communiqué du 22.12.2007
Réponse à la FELCO

Le breton est une langue vivante : Nous continuerons à en faire un outil des apprentissages de la maternelle à l'université.

Le bureau d'Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (Union des Enseignants de Breton) vient de prendre connaissance avec consternation du bulletin édité le 17.12.07 par la FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc) qui met publiquement en cause notre action sans avoir, à aucun moment, cherché à établir un dialogue entre nos deux associations.

En effet, Mme Verny, du haut de son fauteuil de secrétaire perpétuelle de la FELCO s'en vient taper sur les doigts des enseignants bretons qui osent mettre en cause les programmes de septembre 2007 issus de la réflexion des *pédagogues* qui se sont réunis *sérieusement* et qui sont parvenus à *un accord* dans une *vision d'ensemble de toutes les langues régionales*.

La suffisance de l'auteur justifierait qu'on n'en fasse pas plus cas que de la triste tirade de Claude Allègre sur « la didactique des bergers ».

Après tout, Mme Verny (la FELCO ?) a parfaitement le droit de penser qu'il est approprié de limiter les ambitions de l'enseignement bilingue français-occitan au terme du CM2, à un niveau de compréhension orale aussi élémentaire que le seuil A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues :

Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation (Parler / prendre part à une conversation, niveau A2)

Nous doutons en revanche que ce point de vue soit partagé par l'ensemble, voire la majorité de nos collègues enseignants d'occitan ou d'autres langues minorisées de France. Nous avons en effet constaté, à la publication de ces programmes, l'étonnement de conseillers pédagogiques en occitan qui n'avaient pas plus été consultés que la plupart de leurs collègues des autres langues.

Pour notre part, nous constatons que la majorité de nos élèves à, fort heureusement, atteint à la fin du CM2 un niveau de compréhension et d'expression orale en breton supérieur à ce minimum vital. Et quand bien même ce ne serait pas le cas de tous les élèves, serait-ce une raison suffisante pour ramener les objectifs de l'enseignement bilingue en-deça du niveau requis pour un usage du breton comme outil des apprentissages en maths, en histoire-géo etc... non seulement au collège, mais aussi tout au long du cycle 3 ? Si tel était le cas, c'est le bien fondé de l'enseignement bilingue lui-même, à savoir l'approche instrumentale du breton, qui serait remise en cause.

Est-ce parce que tous les élèves ne maîtriseraient pas les quatre opérations à la fin du CM2 que nous devrions en déduire qu'il leur suffirait des deux premières, au lieu de mettre en place les procédures de soutien nécessaires pour que tous puissent atteindre l'objectif initial ? Est-ce à cette politique de SMIC

éducatif que la FELCO apporte aujourd'hui son soutien, sous couvert de socle commun de Dunkerque à Tamanrasset... et sous prétexte que ces programmes ont fait l'objet d'un arrêté... alors que l'enseignement bilingue n'avait, jusqu'à présent, fait l'objet que de circulaires...

Quel grand saut juridique en effet ! On en reste pantois.

15 ans d'efforts pour en arriver là ! écrit la FELCO... et d'ajouter, toute honte bue : il aura été très difficile de négocier... (On se demande bien quoi ...)

Pour notre part, et quel que soit le rang hiérarchique du texte réglementaire, nous affirmons notre attachement à l'objectif de bilingualité équivalente qui fonde notre engagement dans l'enseignement bilingue breton-français, tel qu'il a été défini par la circulaire du 5 septembre 2001, à savoir :

- *A l'issue de l'école maternelle, les enfants devront être capables de tenir le rôle d'interlocuteur dans différents types de conversation en langue régionale, de maintenir le contact avec leur partenaire, **de le comprendre, de se faire comprendre de lui, de coopérer et de collaborer avec lui pour produire du sens.** Le passage d'une langue à l'autre, loin de constituer une erreur qu'il faudrait sanctionner, sera accepté comme l'indice d'une bilingualité en construction, marquée par la coexistence, dans la pratique linguistique du même individu, de formes différentes issues de codes différents.*

Ce qui implique déjà un niveau A1 largement consolidé, voire A2 en compréhension orale à l'entrée au CP.

- *A l'issue de l'école maternelle, il est souhaitable que les enfants sachent s'exprimer à l'oral, dans la langue régionale, de façon compatible avec les intérêts et l'expérience d'enfants de leur âge. **A la fin du CM2, les compétences seront du même ordre, sinon de la même ampleur, que celles acquises en français.** Elles seront mises en relation avec celles définies pour les cycles à l'école primaire par les programmes officiels.*

Ce qui implique, avant la fin du CM2, des niveaux de compétence situés entre B1, voire B2 en compréhension orale et A2 en production écrite.

Nous rappelons d'ailleurs que ce texte, d'une grande portée pédagogique, fut le fruit d'une large concertation avec les acteurs de terrain et les chercheurs, dont l'éminent professeur Jean Petit aujourd'hui disparu. Un tout autre « style », pour le moins, que celui qui a inspiré la rédaction à la sauvette des inventaires linguistiques de septembre 2007, pompeusement baptisés « programmes d'enseignement ».

Le bilinguisme (sic) est une construction et le présenter autrement serait un mensonge proclame le communiqué de la FELCO.

Nous ne sommes pas incultes au point d'ignorer que la construction d'une bilingualité équivalente se fait par étapes, à des rythmes différents selon les personnes, les contextes d'apprentissage, et les langues elles-mêmes... et peut même comporter des phases de régression. Nous le savons d'ailleurs d'autant mieux que :

- Nous n'en sommes plus à confondre la **bilingualité d'une personne** avec le **bilinguisme** d'un dispositif (d'enseignement par exemple) ou d'un environnement social (en d'autres termes, nous sommes conscients qu'il ne

suffit pas qu'un enfant soit inscrit dans un programme d'enseignement bilingue pour qu'il devienne bilingue lui-même, comme par magie).

- Comme les concepteurs du CECRL, nous savons pertinemment que, chez les jeunes enfants, les compétences de compréhension dans une seconde langue précèdent les compétences de production, et que de fixer à un terme donné, un seuil indifférencié (A2 ou autre) pour les 5 compétences du CECRL relève du non-sens et d'une lamentable dénaturation de cet outil d'évaluation.

Ce choix de fixer les seuils uniformément (pour les 5 domaines de compétences) et unilatéralement (quelles que soient les langues et l'histoire de leur enseignement) au niveau A2 du CECRL ne procède d'ailleurs pas d'une parfaite unité de point de vue des personnes consultées par l'Inspection Générale, contrairement à ce qu'affirme le communiqué de la FELCO...

Cette décision résulte en réalité d'une forte pression des représentants institutionnels de l'enseignement de l'occitan... malgré l'avis des inspecteurs de langue bretonne qui estimaient plus approprié aux acquis de l'enseignement bilingue en Bretagne, de fixer les objectifs au niveau B1 du CECRL.

Les programmes indifférenciés et minimalistes d'enseignement en « langue régionale », qui en résultent sont donc le fruit de la logique centraliste et uniformisatrice qui inspire l'analyse de la FELCO.

Il n'est donc pas étonnant que celle-ci vienne aujourd'hui à la rescousse du Ministère en présentant ces textes comme « ce qui peut arriver de mieux » aux « langues régionales », expression tout à fait appropriée pour désigner les soins palliatifs que la FELCO se propose de leur dispenser en attendant de leur chanter le *De profundis*, dans le cadre d'un parcours langues mortes du domaine roman.

Certes, Mme Verny est mieux placée que n'importe quel Breton - fût-il universitaire - pour estimer que la situation socio-linguistique de l'occitan relève de pratiques patrimoniales résiduelles, pour ne pas lui prédire d'autre avenir que muséographique et pour adapter en conséquence son enseignement et la formation de ses futurs enseignants-conservateurs.

Mais nous ne voyons pas ce qui l'autoriserait à nous faire publiquement la leçon.... Jusqu'à prétendre connaître mieux que nous, qui assumons cet enseignement au quotidien (depuis 25 ans pour certains) les difficultés effectivement rencontrées par nos élèves ainsi que les ambitions linguistiques que nous pouvons, raisonnablement et légitimement, avoir pour eux.

Nous ne voyons pas non plus en quoi la FELCO pourrait s'estimer habilitée à juger, en lieu et place des Bretons, des dispositions qui permettraient d'assurer à la fois la reproduction sociale de la langue bretonne et son utilisation bénéfique par les élèves dans leurs apprentissages et leur vie scolaire.

A moins bien sûr que Mme Verny ne considère comme incultes et irresponsables les 1300 personnes qui ont déjà signé la pétition initiée par UGB avec le soutien de Div Yezh, Dihun et Diwan, parmi lesquelles plusieurs conseillers régionaux (dont un vice-président du CR de Bretagne.), des maires, et de très nombreux enseignants (dont plusieurs universitaires).

Pour toutes ces raisons, UGB continuera à agir :

- Pour le retrait de l'arrêté de septembre 2007 sur les « programmes d'enseignement de langues régionales », du moins en ce qui concerne la langue bretonne,

- Pour la publication de nouveaux programmes fondés sur l'objectif de bilinguisme équivalente à l'issue de la scolarité primaire bilingue.

- Contre la signature par la Région de toute convention relative à l'enseignement du/en breton qui lui serait soumise par les services de l'État et qui n'intégrerait pas explicitement cet objectif assigné aux enseignements bilingues breton-français,

- Pour le transfert progressif et négocié, de l'État vers le Conseil régional de Bretagne, de compétences et des ressources fiscales afférentes, dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Le 22.12.07

Le bureau d'UGB / Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg